

*Pouvoir d'emprunt*

Comme je l'ai bien précisé tout à l'heure, le gouvernement se doit de soutenir l'activité économique en pratiquant des déficits budgétaires à des périodes comme celle que nous traversons actuellement. Mais le gouvernement se doit tout autant de ne pas empêcher le secteur privé de jouer le rôle qui est le sien, savoir celui de principal moteur de la croissance économique pendant la reprise qui nous attend.

Les députés partagent peut-être mes inquiétudes au sujet du programme de la dette, mais nous avons d'autres soucis peut-être plus importants: je veux parler de la santé et du dynamisme du secteur privé. Bien entendu, il est impossible de lier les fonds empruntés par le gouvernement à certaines dépenses particulières. Toutefois, j'ai déjà exposé les principales causes de l'augmentation des besoins financiers, lesquels font partie intégrante des répercussions de la récession que le déficit budgétaire a permis d'amortir. De même, au cours des quelques prochains mois, le gouvernement devra faire face à d'importantes dépenses qu'il s'est engagé à effectuer dans le cadre des mesures destinées à amortir le choc de la crise. En outre, le gouvernement devra déboursier, au cours des mois à venir, plus de 6 milliards de dollars en remboursement d'impôt, ce qui en soi constitue une source de stimulation importante et immédiate de l'activité économique. A cet égard, je voudrais rappeler aux députés que les contribuables recevront leur remboursement d'impôt à temps, à condition que la Loi de l'impôt sur le revenu soit approuvée, loi qui, ainsi que je l'ai mentionné précédemment, représente l'une des étapes vitales dans la voie de la stabilité économique. Par conséquent, il est encore plus pressant de régler rapidement la question dont nous sommes saisis actuellement, sans compter le besoin de gérer le programme de la dette de façon ordonnée et efficiente.

• (1140)

*[Traduction]*

Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que l'augmentation des besoins de trésorerie est attribuable à des forces cycliques dont la sévérité était imprévisible. Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre son objectif à long terme de restriction systématique des dépenses en pourcentage du PNB ainsi qu'à réduire systématiquement la taille du déficit et il continuera de le faire. Il est important de reconnaître que nous avons pu réduire considérablement le déficit en 1979-1980, 1980-1981 et 1981-1982, ainsi que l'illustre la chute des besoins financiers du gouvernement, qui sont tombés d'un niveau équivalant à 4.8 p. 100 du PNB en 1978-1979 à seulement 2.5 p. 100 du PNB en 1981-1982. La faiblesse actuelle de la situation économique a sérieusement grugé les recettes et gonflé les dépenses de l'État. Une reprise vigoureuse aurait bien sûr eu l'effet contraire.

Le Canada a connu une récession extrêmement grave. Les assiettes fiscales ont diminué et le chômage a augmenté. La situation budgétaire est très sensible aux conditions économiques et elle a été fortement touchée par l'évolution de la situation. Il convient de situer ces questions dans leur perspective propre lorsque l'on s'interroge sur l'ampleur du déficit actuel.

J'ajouterai que durant les consultations que j'ai tenues ces derniers mois, des groupes issus de tous les horizons ont fortement encouragé le gouvernement à maintenir sa politique de restrictions qu'illustre en particulier le programme des 6 et 5. Pourtant, bien que les personnes consultées se soient généralement déclarées inquiètes de la taille du déficit, personne ne m'a

demandé de supprimer les filets de sécurité mis en place pour venir en aide à ceux qui en ont réellement besoin. Personne non plus ne m'a demandé d'accroître considérablement le fardeau de la fiscalité dans les circonstances actuelles. Les personnes avec lesquelles je me suis entretenu ont généralement convenu que le meilleur moyen de réduire le déficit consistait à soutenir l'activité économique pendant la période difficile que nous traversons actuellement et à reprendre le plus vite possible la voie de la croissance économique.

Nos projets ont reçu un rude coup. Il n'y a pas de doute là-dessus. Il en a été de même pour pratiquement tous les Canadiens. L'accroissement temporaire du déficit, destiné à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, joue un rôle vital en ce sens qu'il maintient la vigueur nécessaire pour créer une base à partir de laquelle s'amorcera la reprise économique. Il est temps que nous participions tous à cet effort et que nous prenions une part active à la relance de l'activité économique au cours des mois à venir.

J'invite donc les députés à aborder, enfin, l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous aurons l'occasion d'en discuter à la Chambre et en comité. Nous aurons encore la possibilité de débattre de façon approfondie la loi de l'impôt sur le revenu qui est à l'étude à la Chambre depuis quelque temps déjà. Elle a non seulement fait l'objet d'un examen consciencieux de la part d'un comité parlementaire durant de longues semaines depuis l'automne dernier, mais aussi depuis quelques jours, la Chambre l'étudie à l'étape de la deuxième lecture.

J'ai fait remarquer qu'il importait d'examiner la question de façon réfléchie et expéditive, afin de pouvoir mettre sur pied un programme efficace de gestion de la dette qui sera le moins coûteux pour le contribuable et le moins perturbateur pour les marchés financiers.

Nous avons expliqué à fond les sommes requises pour le reste de l'année. J'ai dit pourquoi nous avons besoin de cet argent et quelle était la situation financière du gouvernement pour 1982-1983. J'ai signalé aussi que nous avons besoin d'une somme supplémentaire de 12 milliards pour 1983-1984 à titre de paiement provisoire. Après mon exposé budgétaire, je me propose de présenter un autre projet de loi réclamant un pouvoir d'emprunt qui s'appliquera à la totalité de la période 1983-1984. A ce moment-là, le Parlement aura l'occasion voulue d'examiner les besoins globaux du gouvernement en 1983-1984 en fonction de mon exposé budgétaire et des prévisions budgétaires qui seront présentées à la Chambre le 22 février prochain. Le Parlement sera donc mis en possession de tous les faits dont il aura besoin pour prendre une décision et sera parfaitement au courant des répercussions des diverses décisions qui seront nécessaires.

Quant au projet de loi, il est bien clair. Je crois donc avoir peu à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

*[Français]*

J'invite donc la Chambre à prendre en considération d'une façon sérieuse et expéditive ce projet de loi qui m'apparaît extrêmement important pour assurer la continuation de la reprise économique que nous voyons commencer à l'heure actuelle, pour prévenir les difficultés dans les marchés financiers et pour assurer une administration saine et efficace de la